

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

Séance # 02-2011

À une session régulière du conseil municipal de Plaisance tenue le lundi 7 février 2011 à 19H00, en la mairie de Plaisance, sous la présidence de Madame Paulette Lalande, Maire.

Sont présents:

Mme Suzan Turpin, conseillère	siège #1
Mme Nicole D'Amours, conseillère	siège #2
M. Denis Cardinal, conseiller	siège #3
M. Luc Galarneau, conseiller	siège #4
M. Julien Chartrand, conseiller	siège #5
M. Raymond Ménard, conseiller	siège #6

Le Directeur général/Secrétaire-trésorier, Monsieur Benoit Hébert est aussi présent.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, constate qu'il y a quorum et déclare la session ouverte.

02-034-11 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé Mme Suzan Turpin

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté et modifié.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

02-035-11 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SESSIONS TENUES LES 10 ET 31 JANVIER 2011 (#01-2011)

Il est proposé par Nicole D'Amours

QUE les procès-verbaux des sessions tenues les 10 et 31 janvier 2011 (#01-2011) (régulière, et spéciale) soient adoptés tel que présentés.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

SUIVI DES SESSIONS PRÉCÉDENTES

Aucune question.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

**02-036-11 ADOPTION DES COMPTES (CHÈQUES #201100000
À #201100046)**

Il est proposé par M. Denis Cardinal

QUE les comptes payés par les chèques #201100000 à #201100046 pour montant de **57 352,37\$** soient et sont ratifiés par ce conseil et d'en charger les montants au compte de la Municipalité de Plaisance (compte #100156).

NOTE : **Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

Adoptée à l'unanimité.

Engagements de crédit

Conformément aux dispositions du règlement #374-07, le Directeur général/Secrétaire-trésorier atteste que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont faites.

Benoit Hébert
Directeur général/Secrétaire-trésorier

CORRESPONDANCE

Madame Paulette Lalande, Maire, dresse un aperçu de sa correspondance du mois de décembre.

Une liste des correspondances reçues au bureau du Directeur général/Secrétaire-trésorier est déposée aux élu(e)s. (N/D annexe-A DÉCEMBRE 2010).

PÉRIODE DE L'ASSISTANCE

19h20
15 personnes sont présentes.

DÉPÔT DES RAPPORTS ADMINISTRATIFS DE JANVIER 2011

**02-037-11 ANALYSE DES RAPPORTS DE TEMPS DES EMPLOYÉS
MUNICIPAUX (PAI#01-11 À PAI#02-11)**

Il est proposé par Mme Suzan Turpin

QUE ce conseil ratifie les rapports Pai#01-11 à Pai#02-11 couvrant la période du 26 décembre au 22 janvier 2011. Les salaires bruts versés pour la même période sont évalués à **20 686,58\$**.

NOTE : **Mme Paulette Lalande, Maire, demande si**

l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

- Rapports mensuels de l'inspecteur en bâtiment
- Rapports mensuels de la consommation d'eau
- Rapport mensuel des ordures et du recyclage
- Rapport du Directeur du service des incendies
- Rapport du Technicien en loisirs

RAPPORT DES COMITÉS

A) GESTION FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES

02-038-11 COMITÉ DE GESTION FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES

CONSIDÉRANT le dépôt du compte-rendu du comité de gestion financière et ressources humaines du 28 janvier 2011 et les recommandations dudit comité;

Il est proposé par Mme Nicole D'Amours

QUE ce conseil entérine ledit rapport et accepte lesdites recommandations mentionnées dans le compte-rendu du 28 janvier 2011 (N/D 3-3-1'2006 à 3-3-1'2011).

NOTE : **Mme Paulette Lalonde, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

Adoptée à l'unanimité.

02-039-11 ADOPTION DE LA POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE DE PLAISANCE

CONSIDÉRANT que l'Assemblée nationale a introduit de nouvelles dispositions au Code municipal suite à l'adoption de la loi modifiant diverses dispositions législatives concernant principalement le processus d'attribution des contrats des organismes municipaux, L.Q. 2010 c.1 (projet de loi 76) et de la loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale, L.Q. 2010, c. 18 (projet de loi 102) obligeant désormais les municipalités à se doter d'une politique de gestion contractuelle (ci-après : « Politique ») applicable à tout octroi de contrat;

Il est proposé par M. Luc Galarneau

QUE ce conseil municipale adopte la politique de gestion contractuelle de Plaisance et les

annexes 1 à 4 (voir N/D 1-2'11 Politique contractuelle).

NOTE : Mme Paulette Lalonde, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

02-040-11 ADOPTION DU RÈGLEMENT #395-11 PORTANT SUR LA DÉLÉGATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DU POUVOIR DE FORMER UN COMITÉ DE SÉLECTION EN APPLICATION DE LA POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE

ATTENDU que la Municipalité de Plaisance a adopté une politique de gestion contractuelle;

ATTENDU que la politique vise à assurer le plus de transparence, un maximum de confidentialité et une meilleure gestion des contrats au sein de la communauté;

ATTENDU que pour garantir l'atteinte de ces objectifs, la loi permet de déléguer, par règlement, à tout fonctionnaire, le pouvoir de former tout comité de sélection nécessaire pour étudier les soumissions reçues et faire les recommandations qui s'imposent;

ATTENDU que la loi permet également au conseil de fixer les conditions et modalités d'exercice du pouvoir délégué;

ATTENDU qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

ATTENDU qu'un avis de motion a été préalablement donné conformément à la loi, lors de la séance spéciale du 31 janvier 2011;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Julien Chartrand

ARTICLE 1 DÉLÉGATION DE POUVOIR AU DIRECTEUR GÉNÉRAL

QUE le conseil délègue au Directeur général le pouvoir de former tout comité de sélection nécessaire pour étudier les soumissions reçues et faire les recommandations qui s'imposent selon le processus prescrit par la loi.

ARTICLE 2 CONNAISSANCES OU QUALIFICATIONS DES MEMBRES DU COMITÉ DE SÉLECTION

QUE la composition de tout comité de sélection

devra comprendre au moins un membre ayant des connaissances ou des qualifications dans le domaine visé par l'appel d'offres;

ARTICLE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR

QUE le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi

AVIS DE MOTION : 31 janvier 2011
ADOPTION : 7 février 2011
PUBLICATION : 9 février 2011

Paulette Lalande
Maire

Benoit Hébert
Directeur général/
Secrétaire-trésorier

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

02-041-11 RAPPORT DU VÉRIFICATEUR AU 31 DÉCEMBRE 2010

Conformément à l'article 176.1 du code municipal, le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2010 sont déposés au conseil.

CONSIDÉRANT la présentation desdits rapports par M. Jean V. Dubuc, C.A. ;

Il est proposé par M. Raymond Ménard

QUE lesdits rapports mentionnés dans le préambule et faisant ainsi partie intégrante de la présente résolution soient et sont acceptés par les membres du conseil.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

02-042-11 MANDAT DE VÉRIFICATION 2011

Il est proposé par M. Denis Cardinal

QUE le mandat de vérification de M. Jean V. Dubuc, C.A. soit reconduit pour l'année financière 2011 (art. 966, C.M.).

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

02-043-11 EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2011

CONSIDÉRANT la possibilité pour la municipalité de Plaisance d'obtenir de l'aide financière pour faire travailler des étudiant(e)s cet été et cela dans le cadre d'emplois d'été Canada 2011;

Il est proposé par Mme Suzan Turpin

QUE ce conseil mandate le Directeur général/ Secrétaire-trésorier pour qu'il prépare les demandes afin d'obtenir l'aide financière mentionnée dans le préambule pour les emplois d'été Canada 2011.

NOTE : Mme Paulette Lalonde, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

02-044-11 LISTE DES IMMEUBLES DEVANT ÊTRE VENDUS

CONSIDÉRANT que le Directeur général soumet au conseil, pour examen et considération, un état des taxes foncières et autres deniers dus à la corporation, à la date du 7 février 2011, afin de satisfaire aux exigences de l'article 1022 du Code municipal de la province de Québec;

Il est proposé par M. Luc Galarneau

QUE ledit état soit et est approuvé par le conseil et que le Directeur général soit et est enjoint de prendre les procédures requises aux fins de faire vendre par la Municipalité Régionale de Comté (MRC) de Papineau tous les immeubles de la municipalité dont les taxes foncières et autres impositions qui les grèvent n'ont pas été payées.

NOTE : Mme Paulette Lalonde, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

02-045-11 VENTE POUR TAXES 2011/MANDAT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

CONSIDÉRANT que la municipalité de Plaisance peut enchérir et acquérir des immeubles mis en vente pour taxes municipales et ce, conformément à l'article 1038 du Code municipal;

CONSIDÉRANT que certains immeubles seront mis en vente pour défaut de paiement de taxes et ce, selon la résolution portant le numéro 02-044-11;

Il est proposé par Mme Nicole D'Amours

QUE conformément aux dispositions du Code municipal, ce conseil autorise le Directeur général ou représentant à enchérir pour et au nom de la municipalité, certains immeubles faisant l'objet de la vente pour défaut de paiement de taxes à être tenue le 9 juin 2011 et ce, jusqu'à concurrence des montants de taxes, en capital, intérêts et frais.

NOTE : Mme Paulette Lalonde, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

02-046-11 RÉMUNÉRATION DES ÉLU(E)S 2011/I.P.C. - GAZETTE OFFICIELLE

CONSIDÉRANT le dépôt du taux maximum d'indice du prix à la consommation pour la rémunération des élu(e)s 2010 (1,3%);

CONSIDÉRANT le règlement #373-07;

**Pour ces motifs,
Il est proposé par Mme Nicole D'Amours**

QUE ce conseil demande au Directeur général/ Secrétaire-trésorier de bien vouloir corriger les montants établis au budget 2011 en rapport à la rémunération des élu(e)s et d'inscrire les sommes suivantes :

1) Maire	12 357,76\$
2) Allocation de dépenses du Maire	6 178,88\$
3) Conseiller(ère)s	4 119,25\$
4) Allocation de dépenses des conseiller(ère)s	2 059,63\$

NOTE : Mme Paulette Lalonde, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

02-047-11 ASSURANCES MUNICIPALITÉ 2011/RÉVISION

CONSIDÉRANT la résolution #01-014-11;

CONSIDÉRANT les discussions au budget 2011;

CONSIDÉRANT les coûts additionnels occasionnés par l'ajout d'une classe supplémentaire;

Il est proposé par Mme Nicole D'Amours

QUE ce conseil autorise le paiement total de 26 979,00\$ pour l'achat des assurances municipales à la Mutuelle des municipalités du Québec pour l'année 2011.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

02-048-11 DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE : FONDATION CENTRE DE SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (CSSS), SOCCER L'IMPACT

CONSIDÉRANT les discussions au budget 2011;

CONSIDÉRANT les démarches du Défi des grands voyageurs pour la Fondation du CSSS de Gatineau et de l'équipe de Soccer l'Impact;

Il est proposé par M. Julien Chartrand

QUE ce conseil autorise le paiement de 100\$ pour l'activité Défi des grands voyageurs de la Fondation CSSS de Gatineau;

QUE ce conseil ne peut acquiescer à la demande de l'équipe de soccer l'Impact car elle participe déjà de façon importante dans les activités de soccer locale.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

02-049-11 50^e ANNIVERSAIRE DE LA REVUE PETITE-NATION

Il est proposé par Mme Suzan Turpin

QUE ce conseil autorise l'achat et le paiement de 579\$ + taxes d'une demi-page de publicité pour souligner les 50 ans de vie active de la revue Petite-Nation dans notre communauté.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

02-050-11 OUVERTURE DES SOUMISSIONS - PROJET DE RÉFECTION DES ÉGOÜTS DE LA RUE PRINCIPALE-EST

CONSIDÉRANT l'aide financière de 530 000\$ dans le cadre du Programme Fonds Stimulation Investissement;

CONSIDÉRANT l'appel d'offre pour la construction des services d'égout et la réfection du service d'aqueduc sur la rue Principale Est (résolution #01-018-11);

CONSIDÉRANT le procès-verbal de l'ouverture des

soumissions en date du 3 février 2011
(voir N/D 1-3-10'11);

CONSIDÉRANT la lettre d'AECOM en date du 7 février 2011 pour l'analyse des soumissions;

CONSIDÉRANT que la firme « **9200 2088 Québec Inc./Duro King Construction** » est le plus bas soumissionnaire conforme;

**Pour ces motifs,
Il est proposé par Mme Suzan Turpin**

QUE le préambule soit considéré comme étant partie intégrante de la présente résolution;

QUE ce conseil juge sage et opportun de retenir le plus bas soumissionnaire conforme :

« **9200 2088 Québec Inc./Duro King Construction** » pour un montant total de 716 716,16\$ taxes comprises pour les travaux prévus dans les plans et devis préparés à cet effet;

QUE ce conseil mandate le Maire, Mme Paulette Lalande et le Directeur général/Secrétaire-trésorier, M. Benoit Hébert à signer tous les documents et convention nécessaires à la réalisation de la présente résolution;

QUE le contrat soit préparé seulement lorsque le Ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs aura donné le certificat d'autorisation nécessaire à la réalisation des travaux.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

B) SÉCURITÉ PUBLIQUE ET HYGIÈNE DU MILIEU

02-051-11 RECENSEMENT DES CHIENS 2011/RÈGLEMENT 363-06

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sécurité publique;

Il est proposé par M. Raymond Ménard

De retenir les services de Mme Christiane Labonté à titre de recenseur de chiens, pour effectuer le recensement de tous les chiens situés sur l'ensemble du territoire de Plaisance et ce, conformément à la réglementation en vigueur;

Elle aura comme fonctions et tâches :

De recueillir les renseignements nécessaires à la confection du registre, selon le mode déterminé par le Directeur général/Secrétaire-trésorier, M. Benoit Hébert, et pour ce faire, elle effectuera une visite porte à porte;

D'inscrire au registre les adresses où se trouvent des chiens dangereux selon le règlement #363-06 ainsi que la sorte de chien;

À chaque endroit ou lors de la première visite, si elle ne reçoit aucune réponse, elle laissera une carte annonçant la date et l'heure de la seconde visite, il y aura deux visites, une le jour et une le soir;

Sa rémunération est fixée à 5\$/médaille répertoriée au registre de la municipalité et payable seulement à la fin du recensement, représentant 50% du coût de la licence;

Le travail devra être complété à la satisfaction de la municipalité avant le 15 mai 2011.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

02-052-11 ASSURANCE/POMPIERS À TEMPS PARTIEL

CONSIDÉRANT les discussions au budget 2011;

Il est proposé par Mme Suzan Turpin

QUE ce conseil autorise le paiement de 1 000\$ pour l'achat d'une assurance qui couvre les blessures qui pourraient être occasionnées dans les fonctions d'un pompier à temps partiel.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

02-053-11 FORMATIONS/POMPIERS À TEMPS PARTIELS

CONSIDÉRANT les différentes formations à acquérir par les membres de notre équipe de pompiers à temps partiel;

CONSIDÉRANT les discussions au budget 2011 et les sommes retenues pour les formations;

CONSIDÉRANT les recommandations de notre directeur de service à incendie;

Il est proposé par M. Raymond Ménard

QUE ce conseil autorise le Directeur de service à incendie à inscrire les membres de son équipe

de pompiers à temps partiel aux différentes formations disponibles selon les besoins de sa troupe;

QUE cette autorisation est limitative aux sommes prévues à cet effet;

QUE le Directeur général est autorisé à faire les paiements nécessaires pour honorer les coûts d'inscriptions, les frais de déplacements et les salaires occasionnés par ces formations.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

02-054-11 ADOPTION DU TABLEAU SOMMAIRE DES DÉBITS DE CONCEPTION DE RÉSEAU D'ÉGOUTS DE L'USINE D'ÉPURATION

CONSIDÉRANT que le tableau mentionné en exergue n'est pas à jour;

CONSIDÉRANT que la municipalité avec les recommandations de la firme d'ingénieur à modifié ledit tableau;

Il est proposé par Mme Nicole D'Amours

QUE ce conseil entérine le tableau sommaire des débits de conception du réseau d'égouts de l'usine d'épuration pour le compte du Ministère du développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP);

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

02-055-11 BILAN ANNUEL SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT le dépôt du bilan annuel 2010 du service de sécurité à incendie par son directeur, M. Éric Clément;

CONSIDÉRANT que l'approbation dudit bilan est essentiel pour maintenir et soutenir les démarches entreprises dans le cadre du schéma de couverture de risques à incendie de la municipalité;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Julien Chartrand

QUE ce conseil entérine ledit bilan 2010 mentionné dans le préambule et demande au Directeur général de faire parvenir une copie du bilan ainsi qu'une copie de la présente résolution à la personne-ressource de la MRC, responsable en

matière de sécurité à incendie.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

C) URBANISME, TOURISME, MISE EN VALEUR ET RESTAURATION

02-056-11 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU 14 DÉCEMBRE 2010

CONSIDÉRANT les recommandations du CCU dans son procès-verbal du 14 décembre 2010 ;

CONSIDÉRANT les résolutions #10-12-38 à #10-12-42;

Il est proposé par M. Julien Chartrand

QUE ce conseil entérine le procès-verbal du CCU du 14 décembre 2010 et les recommandations présentées par les résolutions #10-12-38 à #10-12-42.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

02-057-11 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CCU DU 11 JANVIER 2011

CONSIDÉRANT les recommandations du CCU dans son procès-verbal du 11 janvier 2011 ;

CONSIDÉRANT les résolutions #11-01-01 à #11-01-05 ;

Il est proposé par Mme Nicole D'Amours

QUE ce conseil entérine le procès-verbal du CCU du 11 janvier 2011 et les recommandations présentées par les résolutions #11-01-01 à #11-01-05.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

AVIS DE MOTION

URB 11-02-03 TARIFS PERMIS ET CERTIFICATS

M. Denis Cardinal, conseiller donne avis de motion de la présentation d'un règlement #URB 11-02-03 pour modifier les coûts des permis et certificats prévus au règlement URB 99-03.

02-058-11 PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO URB 11-02-03
(TARIFS PERMIS ET CERTIFICATS)

CONSIDÉRANT que le conseil municipal peut modifier le règlement sur les permis et certificats numéro 99-02 concernant la tarification des permis et certificats ainsi que les dispositions relatives aux contraventions et pénalités en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'il est approprié de réviser le chapitre 6 sur les tarifs des permis et certificats ainsi que le chapitre 7 sur les contraventions et pénalités.

Il est proposé par M. Denis Cardinal

QUE le conseil municipal adopte **Projet de règlement numéro URB 11-02-03**

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent projet de règlement.

Article 2

Le texte du chapitre 6 **Tarif des permis et certificats** est remplacé par celui qui se lit comme suit :

6. TARIFS DES PERMIS ET CERTIFICATS

6.1 Permis de lotissement

Pour chaque lot (excluant les rues cédées à la municipalité s'il y a lieu)	25,00\$
--	---------

6.2 Permis de construction

6.2.1 Habitation

Nouvelle construction résidentielle par unité de logement (excluant l'installation septique)	75,00\$
Pour agrandissements et rajouts	35,00\$
Pour les usages complémentaires (piscine, construction accessoire, construction temporaire, clôture, etc.)	25,00\$

6.2.2 Commerces, industries, institutions et bâtiments agricoles

Nouvelle construction d'un bâtiment principal (excluant l'installation septique)	100,00\$
Pour agrandissements et rajouts	75,00\$
Pour les usages complémentaires (stationnement, construction accessoire, construction temporaire, clôture, etc.)	25,00\$

6.2.3 Constructions mixtes

Par unité de logement	75,00\$
Par unité d'autre nature	75,00\$

6.3 Certificats d'autorisation

Changement d'usage ou de destination d'un immeuble	25,00\$
Permis de réparation	20,00\$
Déplacement ou relocalisation d'une construction	25,00\$
Démolition d'une construction	20,00\$
Installation ou modification de toute enseigne	20,00\$
Travaux de déblai, remblai ou d'excavation du sol	20,00\$
Vente-débarras	10,00\$
Construction et usage temporaire	20,00\$
Changement de production animale ou augmentation du nombre d'unités animales	25,00\$
Épandage de substances exogènes de la ferme comme engrais ou amendements organiques	25,00\$
Travaux sur la rive et sur le littoral	Aucun frais
Autres cas	Aucun frais

6.4 Permis d'installation septique : 50,00\$

6.5 Permis d'abattage d'arbres

Pour l'abattage d'un (1) ou de quelques arbres dans les zones où la coupe d'un arbre exige l'obtention d'un permis	10,00\$
Pour l'abattage d'arbres lors d'une coupe à blanc ou partielle, d'une superficie égale ou supérieure à un hectare	50,00\$

Article 3

Le texte du chapitre 7 Contraventions et pénalités est remplacé par celui qui se lit comme suit :

Quiconque contrevient à l'une ou l'autre des dispositions du présent règlement commet une infraction et est passible, s'il s'agit d'une personne physique, d'une amende, avec ou sans frais, d'au moins trois cents dollars (300,00\$) et d'au plus mille dollars (1000,00\$) et, en cas de

récidive, dans les deux ans, d'une amende de six cents (600,00\$) à deux mille dollars (2000,00\$). Toute personne morale qui commet une infraction est passible d'une amende, avec ou sans frais, d'au moins six cents dollars (600,00\$) et d'au plus deux mille dollars (2000,00\$) et, en cas de récidive, dans les deux ans, d'une amende de mille deux cents dollars (1200,00\$) à quatre mille dollars (4000,00\$).

Il y aura une infraction séparée chaque jour où l'infraction se continue et la pénalité édictée pour une infraction peut être infligée séparément pour chaque jour que dure l'infraction.

Toute action pénale en vertu du présent règlement sera intentée pour et au nom de la Municipalité, sur une autorisation du conseil municipal.

La municipalité peut, aux fins de faire respecter les dispositions du présent règlement, exercer cumulativement ou alternativement, avec ceux prévus au présent règlement, tout autre recours approprié de nature civile ou pénale et ce, sans limitation

Article 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

AVIS DE MOTION : 7 février 2011
PUBLICATION : 9 février 2011
ADOPTION :

Paulette Lalonde
Maire

Benoit Hébert
Directeur général/
Secrétaire-trésorier

NOTE : Mme Paulette Lalonde, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

AVIS DE MOTION **URB 11-05-17 (ZONAGE) DATE ABRIS TEMPORAIRE**

M. Julien Chartrand, conseiller donne avis de motion de la présentation d'un règlement #URB 11-05-17 pour modifier la période permise pour l'installation d'abris d'auto temporaire prévus au règlement URB 99-05.

02-059-11 PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO URB 11-05-17 (DATE ABRIS TEMPORAIRE)

CONSIDÉRANT que le conseil municipal peut modifier le règlement sur le zonage numéro 99-05 en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme

conformément aux articles 123 à 137.17 inclusivement.

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire modifier la période permise pour l'installation d'abri d'auto temporaire et de tambours temporaire.

CONSIDÉRANT qu'il est approprié de réviser la section 10.1 sur les abris d'auto temporaire et tambours temporaire.

Il est proposé par M. Julien Chartrand

QUE le conseil municipal adopte Premier projet de règlement numéro URB 11-05-17

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent projet de règlement.

Article 2

Le texte de la section 10.1 Abris d'auto temporaires et tambours temporaires est remplacé par celui qui se lit comme suit :

«10.1 Abris d'auto temporaires et tambours temporaires

10.1.1 Du quinze (15) octobre d'une année au quinze (15) avril de l'année suivante, un abri d'auto temporaire peut être installé. Celui-ci doit cependant respecter une marge de recul avant d'un virgule cinquante (1,50) mètre et une marge latérale et arrière de zéro virgule soixante-quinze (0,75) mètre. Celui-ci doit être construit de toile, plastique ou bois teint.

10.1.2 Du quinze (15) octobre d'une année au quinze (15) avril de l'année suivante, un vestibule d'entrée (tambour) peut être installé à l'entrée des édifices dans toutes les cours à condition qu'il n'empiète pas sur l'emprise d'une voie de circulation.»

Article 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

AVIS DE MOTION : 7 février 2011
AVIS PUBLIC : 9 février 2011
ASSEMBLÉE DE CONSULTATION : 7 MARS 2011
SECOND PROJET DE RÈGLEMENT : 7 MARS 2011

RÈGLEMENT :

Paulette Lalande
Maire

Benoit Hébert
Directeur général/
Secrétaire-trésorier

NOTE : **Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

Adoptée à l'unanimité.

**RENCONTRE DU COMITÉ PLAN DE DÉVELOPPMENT INTÉGRÉ/
17 JANVIER 2011**

Un document résumé de la rencontre est déposé au conseil pour analyse.

02-060-11 JOSÉE POIRIER, 141, MONTÉE PAPINEAU

CONSIDÉRANT qu'une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec a été déposée par Mme Josée Poirier, pour les fins d'aménagement d'un commerce dans une partie de la résidence, sur le lot 436 au cadastre de la paroisse Ste-Angélique;

CONSIDÉRANT que le demandeur compte opérer un commerce de type ésotérique, soit d'offrir des sessions de reiki, des conférences et/ou des rencontres sur demande, des matinées causeries et des produits liés aux services;

CONSIDÉRANT que le bâtiment est existant et n'aurait pas pour effet d'apporter des contraintes supplémentaires à la pratique de l'agriculture relativement à l'application des distances séparatrices en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale;

CONSIDÉRANT le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'appuyer cette demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

Il est proposé par Mme Nicole D'Amours

QUE le conseil municipal appuie cette demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec puisqu'une éventuelle autorisation permettrait au demandeur d'exploiter son commerce, sans effet

négatifs sur les utilisations agricoles à proximité de la propriété.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

02-061-11 FORMATIONS SARAH LALANDE
DANSEREAU/CORPORATION DES OFFICIERS
MUNICIPAUX EN BÂTIMENT ET EN
ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC (COMBEQ) ET
RÉSEAU TACT

CONSIDÉRANT les discussions au budget 2011;

Il est proposé par M. Raymond Ménard

QUE ce conseil autorise l'inscription de Sarah Lalande Dansereau aux formations suivantes :

COMBEQ : 512,67\$
RÉSEAU TACT : 606,03\$

ATTENDU que les frais de déplacements et de représentations seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE/17 JANVIER 2011

Le document résumé de la rencontre est déposé au conseil pour analyses. Prochaine rencontre le 22 février 2011.

D) LOISIRS ET CULTURE

COMPTE-RENDU DE L'ASSOCIATION DES LOISIRS DE
PLAISANCE/21 JANVIER 2011

Le document résumé est déposé au conseil pour analyses.

02-062-11 COTISATION CENTRE RÉGIONAL DES SERVICES
AUX BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DE
L'OUTAOUAIS (CRSBPO) 2011

CONSIDÉRANT les discussions au budget 2011;

Il est proposé par Mme Suzan Turpin

QUE ce conseil autorise le paiement de 5 545,01\$ pour la cotisation annuelle 2011 de la Municipalité de Plaisance à CRSBP de l'Outaouais.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

02-063-11 PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT EN LOISIRS 2011

Il est proposé par M. Julien Chartrand

QUE ce conseil mandate le Directeur général/Secrétaire-trésorier à préparer une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'accompagnement en loisirs pour l'année 2011;

QU' il soit mandaté afin de signer ladite demande d'aide financière.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

02-064-11 FORMATION D'UN COMITÉ DE SUIVI/ CONSTRUCTION MAISON DES JEUNES (MDJ)

Il est proposé par M. Julien Chartrand

QUE ce conseil nomme les personnes suivantes au comité de suivi de la construction de la MDJ :

Mme Suzan Turpin, conseillère responsable
M. Raoul Parisien, inspecteur en voirie
M. Benoit Hébert, Dir. gén./Sec.-très.
M. Denis Cardinal, conseiller
M. Julien Chartrand, conseiller

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

02-065-11 DÉMOLITION DE LA MAISON DES JEUNES ACTUELLE

CONSIDÉRANT les discussions au budget 2011;

CONSIDÉRANT la construction éminente de la maison des jeunes;

**Pour ces motifs,
Il est proposé par Mme Suzan Turpin**

QUE ce conseil autorise l'inspecteur en voirie, M. Raoul Parisien à faire toutes les démarches nécessaires afin de permettre la démolition de la maison des jeunes actuelle;

QUE M. Raoul Parisien soit aussi mandaté afin de

préservé un panneau électrique pour permettre les différentes activités à venir :

Construction, éclairage et autres.

QUE cette démolition débute après la semaine de relâche ou plus tard si la patinoire est toujours utilisée;

QUE cette démolition soit faire en sécurisant le périmètre du terrain de jeux.

NOTE : **Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

Adoptée à l'unanimité.

E) TRANSPORT ET VOIRIE

02-066-11 PROCÈS-VERBAL COMITÉ DE TRANSPORT ET VOIRIE LE 21 JANVIER 2011

CONSIDÉRANT le dépôt du compte-rendu de la rencontre de transport et voirie du 21 janvier 2011;

Il est proposé par M. Denis Cardinal

QUE ce conseil entérine ledit document et les recommandations présentées le 21 janvier 2011 (voir dossier « Transport et voirie 2011 », avec la modification suivante que le conseil autorise Chantal Martel, 265, rue Principale à choisir l'option de raccordement du service des égouts pluviaux parmi les possibilités suivantes :

1. Sur la rue Principale
2. Sur la rue Vanier

QU' il est attendu que les frais de raccordements soient faits aux frais du propriétaire.

NOTE : **Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

Adoptée à l'unanimité.

02-067-11 MODIFICATION APPELATION DE LA RUE LALANDE PORTION RELIÉE À LA RUE PRINCIPALE

Il est proposé par M. Raymond Ménard

QUE ce conseil demande que la petite rue Lalande reliant la rue Principale vers la grande rue Lalande soit nommée la rue Laplante;

QU' une demande soit adressée aux membres de la famille de M. André Laplante avant de procéder à ce changement.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

02-068-11 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE CENTRE LOCAL D'EMPLOI 2011

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de voirie;

Il est proposé par

QUE ce conseil demande une aide financière pour des emplois manœuvres au Centre local d'emploi;

QUE ce conseil autorise le Directeur général à remplir et signer les documents nécessaires à l'obtention de l'aide financière.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

02-069-11 DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC/RÉALISATION CONJOINTE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES SERVICES SUR LA RUE ET MONTÉE PAPINEAU AINSI QU'À L'INTERSECTION DE LA RUE PRINCIPALE ET PAPINEAU

CONSIDÉRANT que le Ministère des transports doit effectuer des travaux sur la chaussée de la rue Papineau, montée Papineau et rue Principale;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Plaisance doit refaire les services d'aqueduc et d'égouts sur la rue Papineau, montée Papineau et rue Principale;

Il est unanimement proposé

QUE ce conseil demande au Ministère des transports du Québec de bien vouloir prendre en charge la coordination des travaux mentionnés dans le préambule;

QUE la Municipalité de Plaisance accepte de prendre la charge financière en regard des travaux de réfections des services d'égouts sanitaires et d'aqueduc municipal pour les secteurs visés par les travaux du ministère;

QUE ce conseil mandate le Maire, Mme Paulette Lalande et le Directeur général/Secrétaire-trésorier, M. Benoit Hébert à signer les protocoles nécessaire à la réalisation de la présente résolution;

QUE M. Marc-André Gélinas, ingénieur de la firme AECOM prépare une esquisse des travaux ainsi qu'une estimation des coûts sommaires de réalisations de réfection des services municipaux.

Adoptée.

02-070-11 LOCATION DES SERVICES DE CAMÉRA

CONSIDÉRANT que le conseil désire s'assurer de l'état actuel du réseau d'égout sanitaire mentionné dans la résolution #02-070-11;

Il est proposé par M. Denis Cardinal

QUE ce conseil autorise la location des services de caméra de la firme Égout de la capital pour analyser l'état de la conduite;

QUE dans la location des services, une somme nécessaire soit attribuée à la vidange des boues avant de passer la caméra;

QUE le montant maximum alloué est de 3 000\$;

QUE le Directeur général/Secrétaire-trésorier est autorisé à effectuer le déboursé nécessaire à la réalisation de la présente résolution.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

F) QUESTION FAMILIALE

02-071-11 AUTORISATION DE SIGNATURES/PROTOCOLE D'ENTENTE/DÉMARCHE MADA/SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT l'attribution d'une aide financière de 18 832\$ dans le cadre de la démarche MADA et du soutien aux politiques familiales;

Il est proposé M. Julien Chartrand

QUE le conseiller responsable de la politique familiale, M. Luc Galarneau, soit autorisé à signer pour la municipalité, le protocole d'entente en rapport au sujet mentionné dans le préambule.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

**RENCONTRE DU 2 FÉVRIER 2011/ÉLABORATION POLITIQUE
FAMILIALE/CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI**

Le 2 février 2011 de 18h à 20h à la MRC de Papineau.
M. Luc Galarneau et Mme Paulette Lalande étaient
présents.

**LETRE DE LA COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-
VALLÉES/ORIENTATION EN RAPPORT À LA
DERNIÈRE ÉCOLE DE VILLAGE**

Document déposé aux élu(e)s.

02-072-11 CAUSE HUMANITAIRE/FRAIS POSTAUX

Il est proposé par Mme Suzan Turpin

QUE la Municipalité de Plaisance participe
financièrement aux frais postaux pour une cause
humanitaire.

**NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si
l'adoption de cette résolution est
unanime.**

Adoptée à l'unanimité

NOUVEAUX ITEMS

M.R.C. DE PAPINEAU

Les procès-verbaux sont disponibles au bureau
municipal pour lecture.

Demande d'appui - Instauration du programme PAIR sur
le territoire de la MRC de Papineau. (voir
résolution #09-253-10)

INFO-EXPRESS, MINI-SCRIBE ET MEMBRES EN DIRECT

Documents remis aux élu(e)s.

**02-073-11 COALITION BOIS QUÉBEC/ENGAGEMENT
MUNICIPAL EN FAVEUR DE L'UTILISATION DU
BOIS COMME PRINCIPALE COMPOSANTE DANS LA
CONSTRUCTION D'ÉDIFICES PUBLICS ET
PRIVÉS**

CONSIDÉRANT que la protection de l'environnement et
le développement durable sont des
priorités pour notre administration;

CONSIDÉRANT que le bois est une ressource
renouvelable permettant le développement
durable;

CONSIDÉRANT que l'utilisation du bois dans la
construction d'édifices est reconnue

comme une stratégie efficace dans la lutte aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT que la transformation du bois est moins énergivore que la production de l'acier et du béton;

CONSIDÉRANT que chaque mètre cube de bois utilisé dans la construction d'un immeuble permet de retirer de l'atmosphère une de CO;

CONSIDÉRANT que le bois est un matériau pouvant être utilisé pour les structures des édifices en respect du code de la construction et du code de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT que le bois est un matériau disponible et que le Québec compte le plus grand nombre d'usines de solives et de poutres d'ingénierie en bois en Amérique du Nord;

CONSIDÉRANT que l'économie de plus de deux cents municipalités au Québec repose en grande partie sur l'activité forestière;

CONSIDÉRANT que le secteur forestier traverse la pire crise de son histoire et que ses impacts compromettent l'avenir de nombreuses communautés locales;

CONSIDÉRANT que la construction des bâtiments publics représente une opportunité de relance économique pour les entreprises et les travailleurs de l'industrie du bois;

CONSIDÉRANT que la municipalité est en mesure de poser un geste de solidarité en joignant le rang des villes qui privilégient l'utilisation du bois;

CONSIDÉRANT que la municipalité, comme les administrations publiques en général, doit tenir compte du rapport qualité-prix dans la réalisation de ses projets;

Il est proposé par Mme Suzan Turpin

QUE la Municipalité de Plaisance privilégie l'utilisation du bois de charpente dans la construction de tous ses édifices publics et que cette orientation se reflète dès la conception des devis, dans le respect des normes prévues au Code de construction, au Code de sécurité incendie et de toute autre norme applicable aux édifices visés;

QUE la municipalité, dans ses appels d'offres pour la construction de tels édifices publics, donne instruction à tous les soumissionnaires de se conformer au devis en présentant une soumission comprenant une structure en bois;

QUE la municipalité encourage les demandeurs de permis de construction à utiliser le bois comme principal matériau pour la structure de leur édifice;

QUE la municipalité favorise également l'utilisation du bois d'apparence dans la construction d'édifices publics et encourage les demandeurs de permis de rénovation à utiliser le bois d'apparence dans la réalisation de leurs projets;

QUE la municipalité fasse connaître, par les moyens de communications disponibles, les avantages de l'utilisation du bois dans les projets de construction;

QUE le greffier de la municipalité fasse parvenir copie de cette résolution aux instances suivantes :

- o La ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- o La ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;
- o Le ministre des Ressources naturelles et de la Faune;
- o L'Union des municipalités du Québec ou la Fédération des municipalités du Québec;
- o Le représentant de la circonscription à l'Assemblée nationale.
- o

NOTE : Mme Paulette Lalonde, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

**02-074-11 JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE
CAPS OUTAOUAIS**

CONSIDÉRANT que les décideurs et élus ont choisi de placer la prévention du décrochage scolaire au cœur des enjeux de développements régionaux et de se mobiliser autour d'actions structurantes visant la diplomation du plus grand nombre de jeunes;

CONSIDÉRANT que le décrochage scolaire a des impacts

négatifs significatifs sur l'économie de l'Outaouais évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement;

CONSIDÉRANT que les impacts économiques du décrochage scolaire au secondaire sont évalués à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;

CONSIDÉRANT que la problématique du décrochage scolaire est intimement liée à d'autres enjeux relatifs au développement de l'Outaouais, dont l'image régionale, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main d'œuvre, la santé publique et la lutte à la pauvreté;

CONSIDÉRANT que les élèves du secondaire de l'Outaouais sont particulièrement touchés par le décrochage scolaire;

CONSIDÉRANT que la prévention du décrochage scolaire ne concerne pas que le milieu scolaire mais que c'est un enjeu social dont toute la collectivité doit se préoccuper;

CONSIDÉRANT que la prévention du décrochage scolaire doit s'amorcer dès la petite enfance et se poursuivre jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

CONSIDÉRANT que l'Outaouais se mobilise de plus en plus en matière de prévention du décrochage scolaire, que cette mobilisation s'inspire des meilleures pratiques de concertation au Québec et qu'elle bénéficie de la force du réseau des instances régionales de concertation en persévérance scolaire (IRC), dont fait partie la Table Éducation Outaouais (TÉO) et son Comité d'amélioration de la persévérance scolaire (CAPS);

CONSIDÉRANT que l'expertise des IRC a largement influencé la récente prise en charge de l'enjeu de la persévérance scolaire sur la scène provinciale, notamment par une participation active à l'organisation des premières journées interrégionales sur la persévérance scolaire et la réussite éducative en octobre 2008 et à l'élaboration du rapport Savoir pour pouvoir du Groupe d'action sur la persévérance et la réussite scolaire au Québec, lequel a servi de base au plan

d'action du gouvernement du Québec,
l'école, j'y tiens!;

CONSIDÉRANT que ce plan d'action gouvernemental fixe comme objectif que le Québec atteigne un taux de diplomation des jeunes de moins de 20 ans de 80% d'ici 2020;

CONSIDÉRANT que la TEO et le CAPS organisent cette année la deuxième édition des **Journées de la persévérance scolaire**, qui se tiendront du 14 au 18 février 2011 sous le thème **Participons aux couleurs de leur réussite**;

CONSIDÉRANT que les **Journées de la persévérance scolaire** se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation régionale autour de la prévention du décrochage scolaire;

CONSIDÉRANT que les **Journées de la persévérance scolaire** seront ponctuées de multiples activités dans les communautés de la région;

Il est proposé par M. Raymond Ménard

QUE les 14, 15, 16, 17 et 18 février 2011 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans notre commission scolaire;

QUE les membres du conseil municipal soit encourager à porter fièrement le ruban officiel de la persévérance scolaire pendant ces cinq jours;

QUE ce conseil appuie la TEO et le CAPS ainsi que l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage - dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement régional, de la santé, des médias et des affaires - dans leurs efforts afin que l'Outaouais se démarque quant à l'augmentation du taux de diplomation de ses élèves et étudiants;

QU' une copie soit envoyée à Mme Renée Bédard, Dossier de l'amélioration de la persévérance scolaire à Gatineau ainsi qu'au Directeur général de la Commission scolaire Au-Cœur-des-Vallées.

NOTE : **Mme Paulette Lalonde, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

Adoptée à l'unanimité.

RENCONTRE HYDRO-QUÉBEC

Résumé de la rencontre du 27 janvier 2011 est déposé au conseil pour analyse. Il y a eu la signature du protocole pour l'aide financière de 48 174\$.

PÉRIODE DE L'ASSISTANCE

22h00

9 personnes sont présentes.

02-075-11 AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE À 22H30

Il est proposé par M. Luc Galarneau

QUE la séance soit et est ajournée au 21 février à 17h00.

NOTE : Mme Paulette Lalonde, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

Paulette Lalonde
Maire

Benoit Hébert
Directeur-général/
Secrétaire-trésorier